APPEL A CANDIDATURE

Création d'un Fonds de commerce d'une Boulangerie - Multiservices à LA BOUSSAC (35)

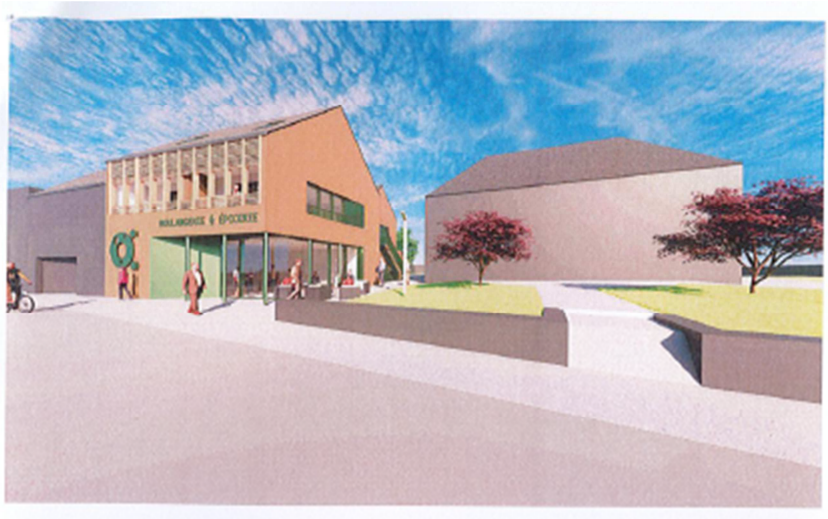

Appel à candidature p. 2

Dossier de candidature p. 3 à 10

APPEL A CANDIDATURE

Création d'un Fonds de commerce d'une Boulangerie - Multiservices à LA BOUSSAC (35)

Identification de l'organisme demandeur : la commune de La BOUSSAC, représentée par Madame **Christine FAUVEL**, Maire.

Objet : propriétaire des murs la commune de La BOUSSAC souhaite confier l'exploitation de la future boulangerie, pâtisserie et épicerie à un professionnel et lance ainsi un appel à candidature pour la création d'un fonds de commerce.

L'ouverture du commerce est souhaitée pour fin 2026.

Modalités d'attribution :
Le candidat sélectionné sera choisi sur la base de divers éléments ci-après décrits et notamment sur la partie compétences et expériences du candidat, variété des produits et des prestations, moyens humains et économiques, période d'ouverture jours et horaires.

Date limite de dépôt du dossier : avant le 30 août 2025

Pour toute candidature retenue, une date pour les entretiens professionnels est prévue courant septembre 2025.

RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature en version papier est à retirer sur demande à la Mairie de La BOUSSAC

Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : 8h 30 h - 12 h 30
Mercredi 14h à 16h30

Mairie de La BOUSSAC
13 rue du Mont Saint Michel – 35120 La BOUSSAC

Tél. à la mairie 02 99 80 01 23

Ou à télécharger sur le site de la commune : http://www.laboussac.fr

Le dossier est disponible aussi par voie électronique sur demande :
Contact : mairie@laboussac.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE
Création d'un Fonds de commerce d'une Boulangerie - Multiservices à LA BOUSSAC (35)

SOMMAIRE :

1. Présentation de la Commune
2. Localisation - spécificités du commerce
3. Contexte pour le porteur de projet
4. Objectifs du porteur de projet
5. Conditions d'exploitation, cadre juridique
6. Constitution du dossier de candidature
7. Remise du dossier de déclaration de candidature / admissibilité / attribution

1. Présentation de la commune

La Commune de La BOUSSAC compte 1 250 habitants.

La BOUSSAC se situe à 10 minutes à l'Est de DOL de BRETAGNE et à proximité de la voie express AVRANCHES – DINAN ;
ST MALO est à 35 minutes et le Mont ST MICHEL à 25 minutes.
La BOUSSAC est sur l'axe FOUGERES – ST MALO.

La boulangerie de la commune a fermé en mars 2025 à la suite du départ en retraite de l'exploitant qui a servi les habitants et la clientèle de passage pendant plus de 30 ans. La boulangerie la plus proche est à TRANS-la-FORET à 6 km ou à DOL de BRETAGNE.

La commune possède une agence postale, un salon de coiffure, une coopérative agricole et deux garages.

Il y a une offre en matière médicale : médecin, infirmières et kinésithérapeutes.

La BOUSSAC a aussi de nombreux artisans installés sur la commune

La commune dispose d'une salle communale - aux normes d'accessibilité et de sécurité, d'une capacité maximum 300 de personnes et une salle de 50-60 places, avec cuisine équipée.

La BOUSSAC a aussi une salle des associations et une dizaine d'associations actives ainsi qu'une bibliothèque.

Des particuliers gèrent une douzaine de gites et des chambres d'hôte sur la commune.

La BOUSSAC possède un joli patrimoine bâti. Des boucles vélos sont mises en place sur le territoire de la baie du Mt St MICHEL, des sentiers de randonnées passent par le centre-bourg.

Pour la petite enfance, une école maternelle et élémentaire publique de 125 élèves avec cantine.
Des collèges et des lycées sont installées à 10 km avec un transport collectif.

2. Localisation et spécificités du commerce

Situation géographique de La BOUSSAC :

Le commerce est situé au centre bourg avec une fréquentation de 2000 à 3 000 véhicules jour.
La gare SNCF est à 10 km à DOL de BRETAGNE.

Situation géographique du commerce :

Le commerce sera situé en plein centre-bourg à côté de la Mairie. Il bénéficie d'une bonne visibilité, d'une petite place et de nombreux parking.

Projet de boulangerie – multiservice

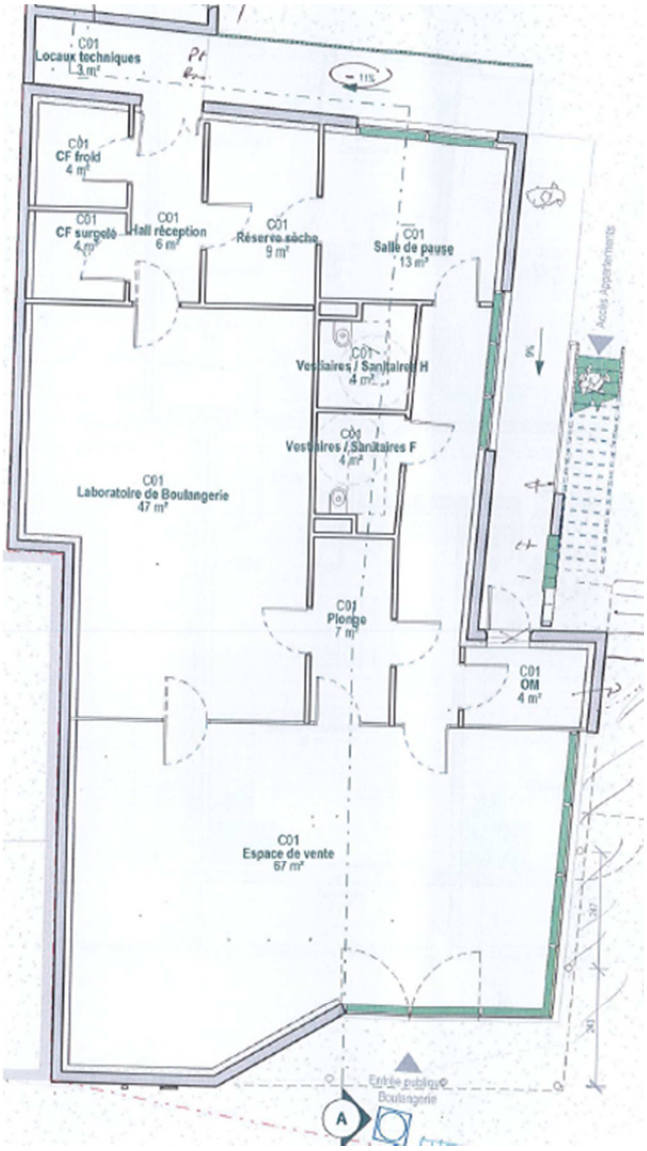

3 . Le contexte pour le porteur de projet

Dans un nouveau bâtiment, livré en fin 2026, la commune est propriétaire des murs et recherche un exploitant pour créer un fonds de commerce de boulangerie- pâtisserie - multiservices.

Cet établissement conviendrait plutôt à un couple ou 2 associés. L'installation est prévue fin 2026 ou début 2027.

Le commerce disposera d'un laboratoire et d'un grand espace de vente afin d'accueillir une partie épicerie et un coin snacking, Une terrasse à côté du commerce pourra accueillir des clients et un sanitaire public sera à proximité.

Le commerce bénéficie de nombreuses places de stationnement.

Le futur exploitant créera son fonds de commerce en apportant le matériel professionnel.

Ce commerce devra être ouvert au moins 5 à 6 jours dans la semaine dès le matin. Le samedi et le dimanche matin devront accueillir la clientèle.

Habitation :

Un des trois appartements conventionnés indépendant du commerce peut être réservé à l'exploitant (T3)

4. Les objectifs du porteur de projet

La commune souhaite sélectionner un exploitant qui présentera un projet répondant aux critères suivants :

- Le professionnel disposera d'un commerce aux normes et d'un coin terrasse extérieur : les clients pourront s'y restaurer en toute convivialité.

- Il devra assurer des services à la population via l'épicerie. Le précédant exploitant proposait un rayon charcuterie traiteur qui avait un succès auprès de la clientèle locale.

- Il renforcera l'animation en centre-bourg : le commerce sera largement ouvert, avec des horaires en lien avec le territoire et ses habitants. Il sera primordial de dispenser un service de qualité et de la bonne humeur à l'ensemble de la clientèle. Il s'efforcera de maintenir un environnement propre et attrayant où le client se sentira à l'aise.

- Des connaissances en comptabilité et toute matière utile à la gestion de ce type d'établissement sont souhaitables. L'exploitant saura utiliser les réseaux sociaux : à l'heure du tout numérique. Il est important de communiquer sur les outils WEB (Facebook, Google + My Business, géolocalisation…). Possibilité d'accompagnement par la CCI. Site internet existant.

5. Conditions d'exploitation, cadre juridique

L'exploitant fera ses formalités administratives pour l'ouverture au public et les formations obligatoires : diplôme professionnel et HACCP.
Il devra disposer d'un apport personnel minimum afin d'assurer le financement du matériel, des stocks, les frais administratifs et de formation.

Il est fortement conseillé à l'exploitant de se faire accompagner par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine.

Modalité d'occupation :

L'exploitant devra s'acquitter d'un loyer mensuel maximum de 600 à 1000 € HT pour le commerce.
Une aide au démarrage pourrait être mis en place par la mairie pour la première année.

6. Constitution du dossier de candidature

Chaque candidat intéressé devra constituer un dossier de candidature composé :

- **D'une note de présentation du projet d'exploitation comprenant :**

    - Les motivations du candidat pour son projet professionnel ;
    - Un descriptif du projet d'exploitation : une description de l'offre de produits et des prestations, prix pratiqués, moyens humains, communication, animations ;
    - Le CV du candidat, développant notamment l'historique des activités de même type exercées ;
    - Un plan de financement succinct indiquant les éléments prévisionnels (besoins / ressources) ;
    - Un planning d'organisation comprenant notamment les plages d'ouverture sur une semaine (amplitudes horaires, jours d'ouvertures…) ;
    - Un extrait de casier judiciaire.

La transmission de la note de présentation est obligatoire pour l'étude de la recevabilité des candidats, à défaut la candidature sera rejetée.

- **De pièces administratives :**

    - Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en couleur ;
    - Une copie de diplôme(s) ;
    - Le cas échéant, un extrait de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) et le dernier bilan avec les liasses fiscales.

7. Remise du dossier de déclaration de candidature

- Remise du dossier

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés à la Mairie de La BOUSSAC au plus tard le 30 août 2025, cachet de la poste faisant foi, à :

Mairie de La BOUSSAC
13 rue du Mont Saint Michel – 35120 La BOUSSAC

Les offres par voie électronique sont admises, mais le demandeur devra s'assurer de l'arrivée de son mail en temps et heure. Contact : mairie@laboussac.fr

- Admissibilité :

Sera admissible tout candidat souhaitant exploiter le fonds de commerce. Néanmoins, il est attendu des candidats une expérience certaine en matière de boulangerie-pâtisserie.
L'admission à l'exploitation est soumise à la présence de diplôme.

En tout état de cause, la Commune de La BOUSSAC se réserve le droit de rejeter toute candidature qui ne répondrait pas aux règles d'admissibilité prescrites.

- Attribution

Les dossiers de déclaration de candidature feront l'objet d'un examen approfondi en stricte confidentialité par la commune et ne seront pas communicables aux tiers ni aux concurrents. Un avis sur chaque dossier sera émis en tenant compte :

  - Du profil / expérience / compétence du candidat,
  - De la qualité du projet / concept d'exploitation / équilibre économique,
  - De la variété des produits proposés et des prix pratiqués,
  - Des moyens humains.

Outre ces capacités, l'originalité de l'offre, l'intégration dans le tissu économique, les horaires d'ouvertures (en association avec la vie locale) feront partie des critères de sélection des candidats.

Les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur dossier devant les responsables de la commune et les autres personnes associées. Pour les candidatures retenues, une date pour les entretiens sera prévue en septembre **2025.**

A l'issue de ces entretiens, le jury se prononcera sur le choix définitif du candidat. La commune de La BOUSSAC restera souveraine, en toute circonstance, pour désigner le choix de l'exploitant.

Pour les candidats non retenus à l'issue de la procédure de sélection, un courrier leur sera notifié, dès que la commune aura arrêté son choix.